



BULLETIN D'ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Tasting V&S Chengdu – Wuhan 29 octobre et 1^{er} novembre 2019

A retourner complété & accompagné d'un **acompte de 50 % du montant total** à :

AANA– Cité Mondiale - 6 Parvis des Chartrons – 33075 Bordeaux Cedex

A retourner avant :

le jeudi 25 juillet 2019*

Contact : Céline Cazeaux

c.cazeaux@aana.fr

*Le nombre de places étant limité à 15, les inscriptions (dossiers complets) seront prises en compte par ordre d'arrivée

Société :
Groupe d'appartenance :
Effectif : CAG :
Adresse :
Code postal : Ville :
N° de SIRET : N° d'Identification TVA :
Code APE :
Contact du participant (nom & prénom) :
Fonction :
E-mail du participant :
Téléphone : Fax :

Merci de cocher la prestation souhaitée :

- 1 TASTING – 1 500 € HT (cocher la ville souhaitée ci-dessous)
 2 TASTINGS – 2 300 € HT (cocher les deux villes proposées)

CHENGDU
29 OCTOBRE 2019

WUHAN
1er NOVEMBRE 2019

Cette manifestation est inscrite au **Programme Régional Export de la Région Nouvelle-Aquitaine** et bénéficie à ce titre d'une **subvention**. Le montant des prestations tient compte de la subvention régionale et comprend les frais d'organisation de la « tasting », le transport de vos échantillons (selon la procédure qui vous sera envoyée à réception de votre inscription), votre espace personnalisé de travail et de dégustation, les sessions d'informations marché, 2 déjeuners et 4 diners. L'interprétariat français-chinois est en option. Les frais de vol et d'hébergement ne sont pas inclus et restent à charge de chaque participant.

MODALITES DE PAIEMENT : Acompte de 50% de votre participation par chèque à l'ordre de l'AANA. Le solde avant la manifestation.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE VERSEMENT DE CET ACOMPTE POUR LEQUEL L'AANA POURRA ETABLIR UNE FACTURE SUR DEMANDE. AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE SI L'ENTREPRISE N'A PAS REGLE LA TOTALITE DE SES FACTURES RELATIVES AUX MANIFESTATIONS ANTERIEURES.

En cas d'annulation par l'exposant :

Entre 4 mois et 2 mois avant le début du salon : l'acompte versé et facturé restera acquis à l'AANA.

Moins de 2 mois avant le début du salon : la totalité de la prestation fera l'objet d'une facture qui sera adressée à l'exposant déduction faite de l'acompte.

Dès votre inscription, pensez à l'envoi de vos échantillons (voir procédure jointe). Vous recevrez une fiche de présentation à remplir pour figurer au catalogue de la manifestation.

Nom du signataire :

Fait à : le

Signature + Cachet de l'entreprise (obligatoire) :